

Monsieur,

Vous m'interrogez et sollicitez mon avis sur votre proposition de mettre en œuvre une réduction de la limitation de vitesse sur les autoroutes à 110km/h au lieu des 130km/h actuellement en vigueur.

Le principe de cette mesure initialement préconisée par la Convention citoyenne pour le climat avait déjà été explorée par le Gouvernement dès 2018 pour les routes hors agglomération sans séparation centrale avec une réduction à 80km/h.

A titre personnel, je ne suis pas favorable à une limitation de vitesse sans garantie d'une possibilité d'adaptation, par nos élus de terrain, experts des spécificités de nos territoires, qui en responsabilité sont en capacité d'adapter les dispositifs sur les différents axes routiers pour garantir la sécurité de nos concitoyens.

Je reste bien entendu très attaché à la mise en œuvre d'une transition écologique ambitieuse qui nous permettra de réaliser les objectifs que nous nous sommes collectivement fixés pour les 5 ans à venir : la réduction de la consommation d'énergie fossile de 40 %, la baisse de la consommation d'énergie de 14 % par rapport à 2012, et doubler la production d'énergie renouvelable.

Espérant avoir répondu à votre demande,

Je vous prie de croire en l'assurance de mes salutations les meilleurs.

Stéphane TRAVERT